Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

# BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2023**

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL**

**SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES**

## Épreuve du mardi 21 mars 2023

Durée : 3 heures Coefficient : 16

**L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

**Aucun document n'est autorisé.**

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

**Ce sujet comprend deux parties indépendantes.**

**BARÈME**

Partie 1 : ..... 6 points

Partie 2 : ..... 14 points

## PARTIE 1 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES

**QUESTION : Expliquer comment le développement social local contribue au bien-être des habitants d'un quartier.**

## PARTIE 2 : DÉVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

### SPORT SUR ORDONNANCE

Les bienfaits de la pratique d'une activité physique sont nombreux, aussi bien à titre préventif que curatif. Elle diminue par exemple de 45 % le risque de récidive d'un cancer du sein, tandis qu'une pratique de l'endurance pourrait, quant à elle, aider à lutter contre le diabète de type 1.

Prescrire du sport aux personnes atteintes d'affections de longue durée représente donc une approche non-médicamenteuse efficace, abordable et scientifiquement reconnue. Elle doit cependant s'inscrire en complément des traitements classiques prescrits par les médecins et ne saurait, à elle seule, assurer le rôle des thérapies médicamenteuses.

**Médecins sport sur ordonnance**, 2022, *Pourquoi prescrire du sport ?* [En ligne].
Disponible sur www.sport-ordonnance.fr (consulté le 14 juin 2022).

**QUESTION 1 (7 points) : Montrer que l'activité physique vise à améliorer la santé des personnes malades.**

Le dispositif « Sport sur Ordonnance » se développe ces dernières années sur de nombreux territoires. En 2020, une cinquantaine de villes se sont engagées dans ce dispositif et la liste va considérablement s'allonger à l'avenir.

**QUESTION 2 (7 points) : Expliquer comment le système de santé participe au développement du dispositif « Sport sur Ordonnance » sur certains territoires.**

## LISTE DES ANNEXES

**ANNEXE 1 :** **Être actif pour préserver sa santé et se sentir mieux**
**Assurance Maladie,** 30 décembre 2021, *Le rôle important de l'activité physique pour préserver sa santé* [en ligne].
Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 14 juin 2022).

**ANNEXE 2 :** **Le sport sur ordonnance**
**Annexe 2A : La stratégie nationale « sport santé 2019/2024 », Ministère des solidarités et de la santé, Ministère des sports**, 2019, *La stratégie nationale de sport santé* [en ligne].
Disponible sur www.solidarites-sante.gouv.fr (consulté le 14 juin 2022).

**Annexe 2B : Un décret pour prescrire des séances de sport**
**Pôle santé travail,** 5 mai 2021**,** *Élargissement du sport sur ordonnance aux maladies chroniques* [en ligne].
Disponible sur www.polesantetravail.fr (consulté le 14 juin 2022).

**Annexe 2C : Le sport sur ordonnance : qui rembourse quoi ?**
**LETARTRE Gatien,** 18 mai 2017 *Remboursement sport sur ordonnance : le sport sur ordonnance : qui rembourse quoi ?* [en ligne].
Disponible sur www.sport-ordonnance.fr (consulté le 14 Juin 2022).

**ANNEXE 3 :** **Un exemple de Maison Sport Santé dans l'Orne, Préfet de l'Orne,** 27 mai 2020**,** *Sport santé,* Les aides au développement du sport, Sport – Santé [en ligne].
Disponible sur www.orne.gouv.fr (consulté le 14 juin 2022).

**ANNEXE 4 :** **Exemple d'action de sport sur ordonnance**
**Revesdiab : le réseau de santé diabète,** 20 juillet 2018, *Ensemble face au diabète* [en ligne].
Disponible sur www.revesdiab.fr (consulté le 10 juin 2022).

**ANNEXE 5 :** **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), CPTS 0'TOURS-Association de professionnels de santé libéraux**, 2022, *Activité physique adaptée* [en ligne].
Disponible sur www.cptsotours.fr (consulté le 10 juin 2022).

## ANNEXE 1

## Être actif pour préserver sa santé et se sentir mieux

L'activité physique renforce le squelette, développe la musculature et la souplesse, améliore les fonctions cardiaques et aide à se relaxer. Elle contribue aussi à prévenir de nombreuses maladies comme les affections cardiovasculaires, le cancer, le diabète, l'obésité et l'ostéoporose. [...]

### Un rôle important de l'activité physique dans certaines maladies

La pratique régulière d'une activité physique réduit considérablement les risques d'apparition de certaines maladies et est considérée comme un traitement à part entière dans certains états de santé.

- Maladies cardiovasculaires et activité physique

Les personnes physiquement actives diminuent leur risque cardiovasculaire et développent environ deux fois moins d'affections cardiovasculaires : accident vasculaire cérébral, maladies coronariennes (angine de poitrine et infarctus du myocarde), artériopathie[1] des membres inférieurs...

Si une maladie cardiovasculaire est déjà présente, l'activité physique régulière et adaptée à chaque personne améliore sa condition physique, prévient les risques de complications et diminue le risque de décès de cause cardiaque ou vasculaire. […]

- Cancers et bénéfices apportés par l'activité physique en cours de traitement

[…] Au cours du traitement pour un cancer, l'activité physique est également bénéfique. Elle maintient une meilleure perception de son corps, elle réduit la fatigue et améliore la qualité de vie, les traitements sont mieux tolérés et leurs effets à moyen et long termes sont augmentés, la pratique d'une activité physique adaptée augmente l'espérance de vie et réduit le risque de récidive.

- Obésité et diabète : un risque en cas d'inactivité physique

Être actif réduit le risque de surpoids de l'adulte et le surpoids de l'enfant. La sédentarité explique, en partie, l'augmentation importante des cas d'obésité. En effet, l'usage accru des transports motorisés et des ascenseurs, ainsi que le développement des activités sédentaires (télévision, jeux vidéo, travail sur ordinateur), diminuent la quantité d'énergie utilisée par le corps. [...]. En cas de surpoids, l'activité physique fait partie du traitement.

L'exercice physique et la modification des habitudes alimentaires peuvent prévenir l'apparition du diabète de type 2 chez les personnes à haut risque.

Lorsque le diabète existe, qu'il soit de type 1 ou de type 2, l'activité physique réduit les risques de complications vasculaires du diabète. Elle améliore l'équilibre de la glycémie sanguine et, chez le patient traité, réduit ses besoins en insuline. [...]

- Troubles mentaux, cognitifs et maladies neurologiques améliorés par l'activité physique

[...] Elle améliore les fonctions cognitives altérées dans certaines maladies : trouble ou déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, maladie de Parkinson, démence d'Alzheimer, accident vasculaire cérébral (AVC), schizophrénie…

- Maladies respiratoires chroniques : meilleure qualité de vie grâce à l'activité physique adaptée

La tolérance à l'effort, la qualité de vie et la capacité d'effort sont améliorées par l'exercice physique régulier dans les maladies respiratoires chroniques : bronchopneumopathie chronique obstructive, asthme de l'adulte, asthme de l'enfant...

**Assurance Maladie,** 30 décembre 2021,
*Le rôle important de l'activité physique pour préserver sa santé* [en ligne].
Disponible sur www.ameli.fr (consulté le 14 juin 2022)

[1] Artériopathie : pathologie affectant les artères des membres inférieurs.

## ANNEXE 2 - Le sport sur ordonnance

### Annexe 2A - La Stratégie nationale « sport santé 2019/2024 »

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES SPORTS

STRATÉGIE NATIONALE SPORT SANTÉ 2019-2024

*Améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.*

**Ministère des solidarités et de la santé, Ministère des sports, 2019,** *La stratégie nationale de sport santé* [en ligne]. Disponible sur www.solidarites-sante.gouv.fr (consulté le 14 juin 2022)

### Annexe 2B - Un décret[2] pour prescrire des séances de sport

En 2016, un décret rendait possible la prescription par le médecin traitant de séances d'activité physique adaptée aux personnes atteintes d'une Affection longue durée (ALD), comme le diabète ou la sclérose en plaque. Alors, c'est 10 millions de personnes concernées qui pouvaient prétendre à ces séances de sport spécifiques.
Depuis le 17 mars 2021, un amendement a élargi ce dispositif à toutes personnes souffrant d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques comme l'obésité, l'hypertension ou la dépression. De plus, les médecins spécialistes peuvent également devenir prescripteurs de séances d'activité physique adaptée. Dès lors, ce sont plus de 20 millions de Français qui peuvent désormais bénéficier du dispositif « Sport sur Ordonnance ».

**Pôle santé travail**, 5 mai 2021, *Élargissement du sport sur ordonnance aux maladies chroniques* [en ligne]. Disponible sur www.polesantetravail.fr (consulté le 14 juin 2022).

### Annexe 2C - Le sport sur ordonnance : qui rembourse quoi ?

Depuis le 1er mars, date du décret du sport sur ordonnance, les médecins peuvent prescrire des séances de sport. Mais le remboursement sport sur ordonnance existe-t-il réellement ?

La sécurité sociale
Actuellement nous ne sommes qu'aux prémices du sport sur ordonnance et l'État ainsi que la sécurité sociale ne se sont pas prononcés sur un possible remboursement des actions associées au dispositif sport sur ordonnance. Cela ne signifie pas qu'à terme ces acteurs ne prennent pas part entièrement au décret afin de proposer des aides financières.

[2] Décret : acte réglementaire ou individuel pris par le président de la République ou le Premier ministre (relève du pouvoir exécutif selon la Constitution).

## Annexe 2C (suite)

Les assurances et mutuelles

Ce sont les assurances et les mutuelles qui vous permettront de percevoir dans un premier temps un remboursement partiel ou total de vos cours de sport. Précurseurs, de nombreux organismes y réfléchissent et certains même proposent d'ores et déjà des solutions. C'est le cas de certaines compagnies d'assurance complémentaire qui proposent une prise en charge à hauteur de 500 € sur deux ans. Seule contrainte, être muni d'une ordonnance.

Les collectivités territoriales

Adeptes du sport sur ordonnance certaines collectivités territoriales proposent elles aussi des aides financières pour les séances de sport des personnes atteintes d'une affection longue durée. C'est le cas de Strasbourg, Paris, Biarritz ou encore Blagnac qui ont franchi le pas avant le décret du 1er mars en proposant des dispositifs similaires au sport sur ordonnance.

À Strasbourg « Les personnes entrant dans le dispositif sport-santé sur ordonnance peuvent en bénéficier 3 ans. Aucune participation financière n'est demandée la 1ère année au bénéficiaire. Pour les 2 années suivantes, la ville de Strasbourg a mis en œuvre le principe de la tarification solidaire, c'est-à-dire qu'il est demandé une participation financière annuelle (20 €, 50 € ou 100 €) en fonction du coefficient familial. »

**LETARTRE Gatien,**18 mai 2017, l*e sport sur ordonnance : qui rembourse quoi ?* [en ligne]
Disponible sur www.sport-ordonnance.fr (consulté le 14 juin 2022)

## ANNEXE 3

### Un exemple de Maison Sport Santé dans l'Orne

Le « sport santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant. […].

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé. Mais permet aussi de prévenir l'aggravation et/ou la récidive de ces maladies chroniques (prévention tertiaire).

Le projet de Stratégie Nationale Sport Santé est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

**Maison Sport Santé :**

Le projet « Maisons Sport Santé » a été lancé par le ministère des solidarités et de la santé et le ministère des sports. L'enjeu principal d'une implantation territoriale équilibrée des « Maisons Sport Santé » est d'offrir au travers d'un programme éducatif, préventif, thérapeutique, une accessibilité plus importante à la pratique du sport à des fins de santé, aux activités physiques générales (marche rapide, exercices de renforcement musculaire, etc.) ou adaptées aux limitations fonctionnelles et facteurs de risques individuels. Dans ce cadre, le programme sport-santé personnalisé vise à favoriser, d'une part, la santé et le bien-être de chacun ainsi qu'un mode de vie plus actif et, d'autre part, l'inclusion sociale des personnes les plus fragilisées. Une des priorités est de bénéficier d'une « Maison Sport Santé » par département.

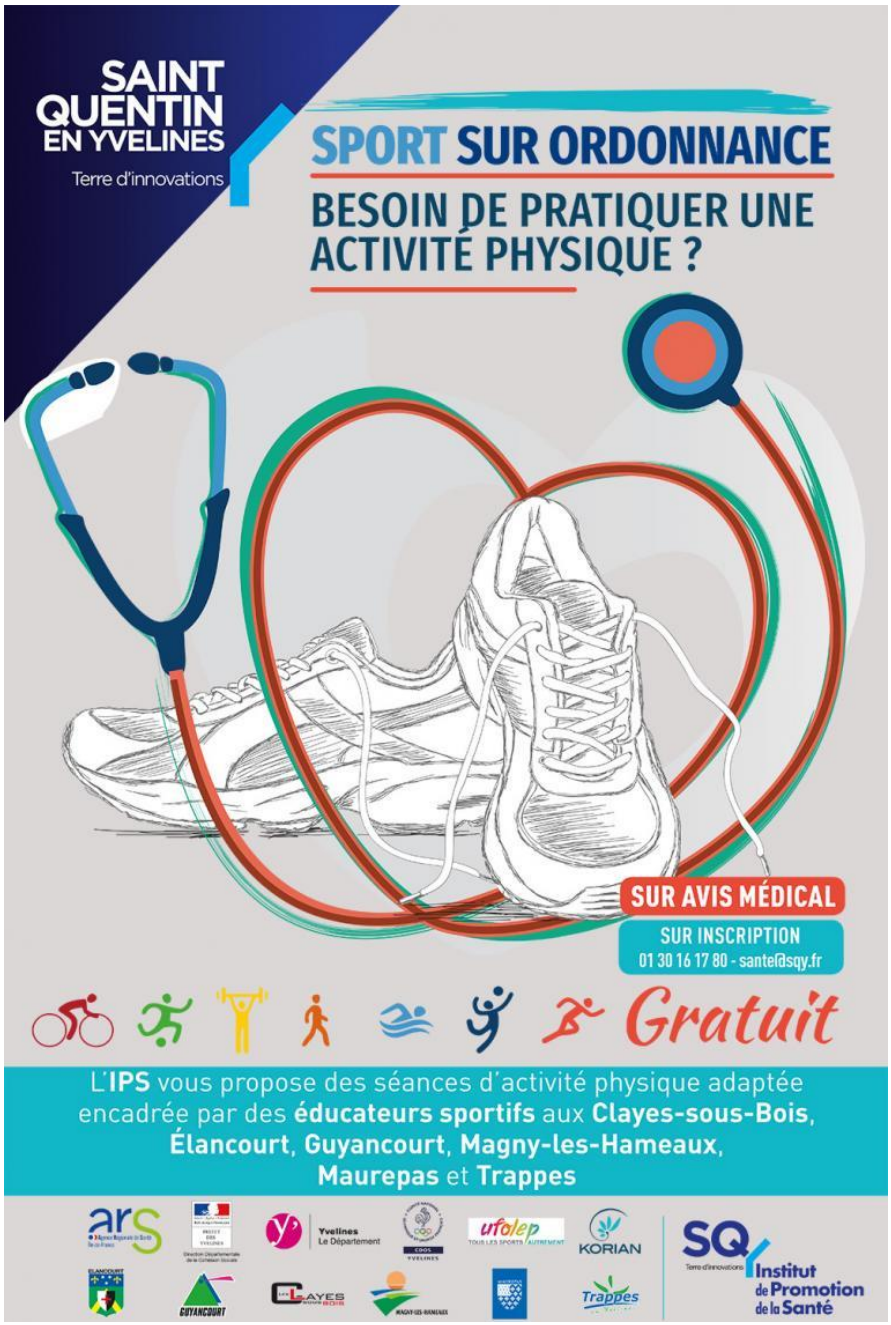
Elle se veut être l'interlocuteur principal du monde médical pour l'orientation des personnes avec prescription médicale vers le milieu sportif. Dans cette optique, la « Maison Sport Santé » mettra en place un véritable partenariat avec les prescripteurs locaux (médecins libéraux, médecins spécialistes, médecins du sport, etc.).

**Préfet de l'Orne,** 27 mai 2020,
*Sport santé, Les aides au développement du sport, Sport – Santé* [en ligne].
Disponible sur www.orne.gouv.fr (consulté le 14 juin 2022)

**ANNEXE 4**

**Exemple d'action de « sport sur ordonnance »**

Dans le cadre de l'action « Sport sur Ordonnance », l'Institut de promotion de la santé (IPS) de Saint Quentin en Yvelines propose, avec le concours des communes de Trappes et de Maurepas, la mise en œuvre d'un programme de séances d'Activité Physique Adaptée pendant un cycle de 4 créneaux, du 17 septembre au 20 décembre 2018, suivi de 2 autres cycles en 2019. Ce programme s'adresse aux habitants de Saint Quentin en Yvelines, à partir de 18 ans, vivant avec une pathologie chronique (diabète, cancer, asthme, hypertension …), seniors, en surpoids, ou éloignés de la pratique sportive. Totalement pris en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Conférence des financeurs, les séances sont proposées gratuitement aux bénéficiaires mais les engagent sur la durée du cycle. Les séances (en salle ou en milieu aquatique) sont encadrées par un éducateur du Comité départemental olympique et sportif (CDOS 78), formé à l'activité physique adaptée aux situations de santé. Les personnes intéressées doivent en premier lieu consulter leur médecin pour discuter de l'activité la plus adaptée et lui faire compléter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.




**Revesdiab :** le réseau de santé diabète, 20 juillet 2018, *Ensemble face au diabète* [en ligne] Disponible sur www.revesdiab.fr (consulté le 10 juin 2022)

## ANNEXE 5

### La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) O'Tours

L'article L1434-12 du Code de la santé publique sur les CPTS, créé par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, stipule qu'afin « d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé et à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé ». [...] La CPTS constitue donc une opportunité pour fédérer les différents acteurs autour d'un projet commun, visant notamment à améliorer l'accès aux soins sur le territoire.

Exemple de projet commun : grâce à l'aide de quelques médecins généralistes et masseurs-kinésithérapeutes, la CPTS propose un programme d'Activités physiques adaptées (APA) pour les patients douloureux chroniques dans le but de les sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique.
Les médecins peuvent inclure leurs patients douloureux en âge de travailler et motivés dans ce programme, après une consultation APA. Les 12 kinés participant à ce projet sont formés spécifiquement à cette prise en charge de par leur formation initiale et également par une formation complémentaire financée par la CPTS. Ils proposeront au patient un parcours de 12 séances d'initiation à l'APA réparties sur 12 semaines (au cabinet du kiné, dans une salle de sport adaptée, en extérieur ou au domicile du patient par visioconférence). Le bilan final sera communiqué au médecin prescripteur.




**CPTS 0'TOURS-Association de professionnels de santé libéraux**,2022, *Activité physique adaptée* [en ligne]
Disponible sur www.cptsotours.fr (consulté le 10 juin 2022)

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.